

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de création  
du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de ROQUEBRUN**

Il sera procédé du **lundi 22 août 2022 à 9h00 au vendredi 23 septembre 2022 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de création du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Roquebrun.

**Monsieur Olivier FORICHON** a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

La personne auprès de laquelle les informations relatives au projet peuvent être demandées est Madame la maire de Roquebrun téléphone de la mairie: 04 67 89 64 54

**Le dossier d'enquête détaillant le projet de création** sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 22 août 2022 à 9h00 au vendredi 23 septembre 2022 à 17h00** :

– en **mairie de Roquebrun**, siège de l'enquête, Hôtel de ville, Avenue du Roc de l'Estang à ROQUEBRUN du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

– **au moyen du point numérique** pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04.67.61.61.61,

– **sur le site internet des services de l'État** dans l'Hérault au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

**Les observations et propositions du public** pourront être déposés ou transmis durant toute la durée de l'enquête du **lundi 22 août 2022 à 9h00 au vendredi 23 septembre 2022 à 17h00** :

– **sur le registre d'enquête** déposé à la mairie de Roquebrun, siège de l'enquête, Hôtel de ville, Avenue du Roc de l'Estang à ROQUEBRUN du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

– **par voie postale** à

Monsieur Olivier FORICHON  
« Enquête publique création du périmètre du SPR »  
Mairie de ROQUEBRUN  
Hôtel de ville  
Avenue du Roc de l'Estang  
34460 - ROQUEBRUN

– les déposer **par voie électronique** à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active/spr-roquebrun/>

– les déposer **par courriel** à l'adresse suivante : [spr-roquebrun@democratie-active.fr](mailto:spr-roquebrun@democratie-active.fr)

– Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Roquebrun, Hôtel de ville, Avenue du Roc de l'Estang-34460 ROQUEBRUN, **lors de ses permanences** aux dates et horaires suivants :

– le lundi 22 août 2022, de 9h00 à 12h00

– le jeudi 15 septembre 2022, de 9h00 à 12h00

– le vendredi 23 septembre 2022, de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

**Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 seront affichées et devront être strictement respectées.**

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Roquebrun, siège de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la ministre de la Culture pourra prendre un arrêté portant classement du SPR de Roquebrun.